

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE du territoire de Cap Atlantique

ENTRE

La Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

Ci-après désignée par « Cap Atlantique »

Représentée par Monsieur Nicolas Criaud, son président, autorisé par délibération du 23 septembre 2021,

Ci-après désigné par « Cap Atlantique » ;

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Didier Martin, Préfet de la Région des Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique,

Ci-après désigné par « l'État » ;

AINSI QUE

La Région des Pays de la Loire,

Représentée par Madame la Présidente Christelle Morançais,

Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Département de Loire-Atlantique,

Représenté par Monsieur le Président Michel Ménard,

Ci-après désigné par « le Département » ;

La Banque des territoires - Caisse des dépôts,

Représentée par Monsieur le Directeur régional Philippe Jusserand,

Ci-après désignée par « la Banque des territoires » ;

EN PRÉSENCE DE

Madame Jacqueline Gourault, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Monsieur Guillaume Quenet, secrétaire général de la préfecture du Morbihan
Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de Cap Atlantique

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule.....	4
Article 1 - Objet du contrat.....	4
Article 2 – Présentation du territoire de Cap Atlantique.....	5
Article 3 – Stratégie générale d’action de Cap Atlantique.....	7
3.1. Les éléments de diagnostic et les enjeux du territoire.....	8
3.2. Les démarches stratégiques en cours.....	8
3.3. Les modalités d’accompagnement en ingénierie.....	8
Article 4 – Plan d’action du CRTE.....	9
4.1. Intégration des contractualisations territoriales des signataires et des programmes de l’État.....	9
4.2. Validation des projets et des actions du CRTE.....	10
Article 5 - Engagements des partenaires.....	11
5.1. Dispositions générales.....	11
5.2. Engagements de Cap Atlantique.....	11
5.3. Engagements de l’État.....	11
5.4. Engagements de la Région des Pays de la Loire.....	13
5.5. Engagements du Département de la Loire-Atlantique.....	13
5.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	14
Article 6 – Gouvernance du CRTE.....	15
6.1. Le comité de pilotage.....	15
6.2. Le comité technique.....	15
6.3. L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....	16
Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE.....	16
Article 8 - Résultats attendus du CRTE.....	16
Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	16
Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE.....	17
Article 11 - Résiliation du CRTE.....	17
Article 12 – Traitement des litiges.....	17
Sommaire des annexes.....	19
Annexe 1 – Orientations stratégiques.....	19
Annexe 2 – Projets et actions du CRTE.....	19
Annexe 3 – Modèles.....	19

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Mettre en œuvre et réussir la transition écologique, mettre en œuvre un développement économique durable et garantir la cohésion sociale et territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires qui concourent au respect des neuf principes et cinq engagements de l'article L 110-1 du code de l'environnement : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

L'Etat et la communauté d'agglomération de Cap Atlantique ont signé le 3 mai 2021 un protocole d'engagement à conclure un CRTE.

La Région des Pays de la Loire et le Département de Loire-Atlantique ont décidé d'être signataires du CRTE. La Région Bretagne et le Département du Morbihan ont indiqué qu'ils ne souhaitaient pas être signataires des CRTE mais qu'ils suivraient avec attention le processus dans un objectif de cohérence avec leurs propres politiques d'intervention. Dans cet objectif, les signataires du contrat indiquent leur intention de les inviter systématiquement au comité technique et au comité de pilotage du CRTE.

Au-delà de l'objectif global d'unification des dispositifs de contractualisation entre l'Etat, ses établissements publics et les collectivités et de facilitation du financement de projets prioritaires, visant à la transition écologique, au développement économique durable ainsi qu'à la cohésion sociale et territoriale, les signataires souhaitent faire du comité de pilotage du CRTE une instance pérenne de discussions stratégiques sur l'ensemble des questions qui se posent à l'échelle du territoire de Cap Atlantique, entre l'Etat et les collectivités associées au contrat. Une telle instance n'a pas son équivalent actuellement.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique, le développement économique et la cohésion sociale et territoriale.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale du territoire de Cap Atlantique autour

d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement de l'Etat existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE peut aussi permettre de concrétiser des actions communes de coopération entre territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat et ses avenants à venir, contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2020-2026 : Etat, opérateurs de l'Etat, collectivités.

Au-delà des engagements contractuels d'ordre financiers ou d'accompagnement en ingénierie, le contrat dispose d'un espace de dialogue stratégique pérenne des principaux acteurs publics du territoire, le comité de pilotage du CRTE. Cette instance sera un levier de plus grande cohérence des politiques publiques territorialisées de l'Etat et des collectivités signataires, à l'échelle du territoire de Cap Atlantique.

Sur la base du corpus stratégique de Cap Atlantique, qui évoluera en fonction des orientations du nouveau projet de territoire en cours d'élaboration, comme précisé à l'article 3, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des signataires. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée maximum de 6 ans afin de correspondre à la durée des mandats municipaux. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances économiques, sociaux et environnementaux.

Article 2 – Présentation du territoire de Cap Atlantique

Le périmètre communautaire s'étend sur deux départements, la Loire-Atlantique et le Morbihan et deux régions, les Pays de la Loire et la Bretagne.

La communauté d'agglomération regroupe 15 communes : Assérac, Batz-sur-Mer, Guérande, Herbignac, La Baule-Escoublac, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf, Camoël, Férel et Pénestin parmi lesquelles 11 communes littorales et 9 communes touristiques.

Situé entre terre et mer et à l'embouchure de la Loire et de la Vilaine, le territoire de Cap Atlantique est un lieu d'interface qui compte 160 km de linéaire côtier et 2 600 hectares de marais salants.

La diversité de ses paysages naturels, un patrimoine historique et paysager, des écosystèmes riches et diversifiés : marais, bocages, plages et des côtes rocheuses, estuaire de la Vilaine et de la Loire, Parc Régional de Brière sont des atouts majeurs du territoire.

Des activités économiques dépendent en grande partie du bon état de ces milieux : tourisme, nautisme, paludiers, pêcheurs, conchyliculteurs. Mais aussi des activités comme les biotechnologies marines ou l'industrie éolienne qui sont des secteurs prometteurs et innovants pour le territoire.

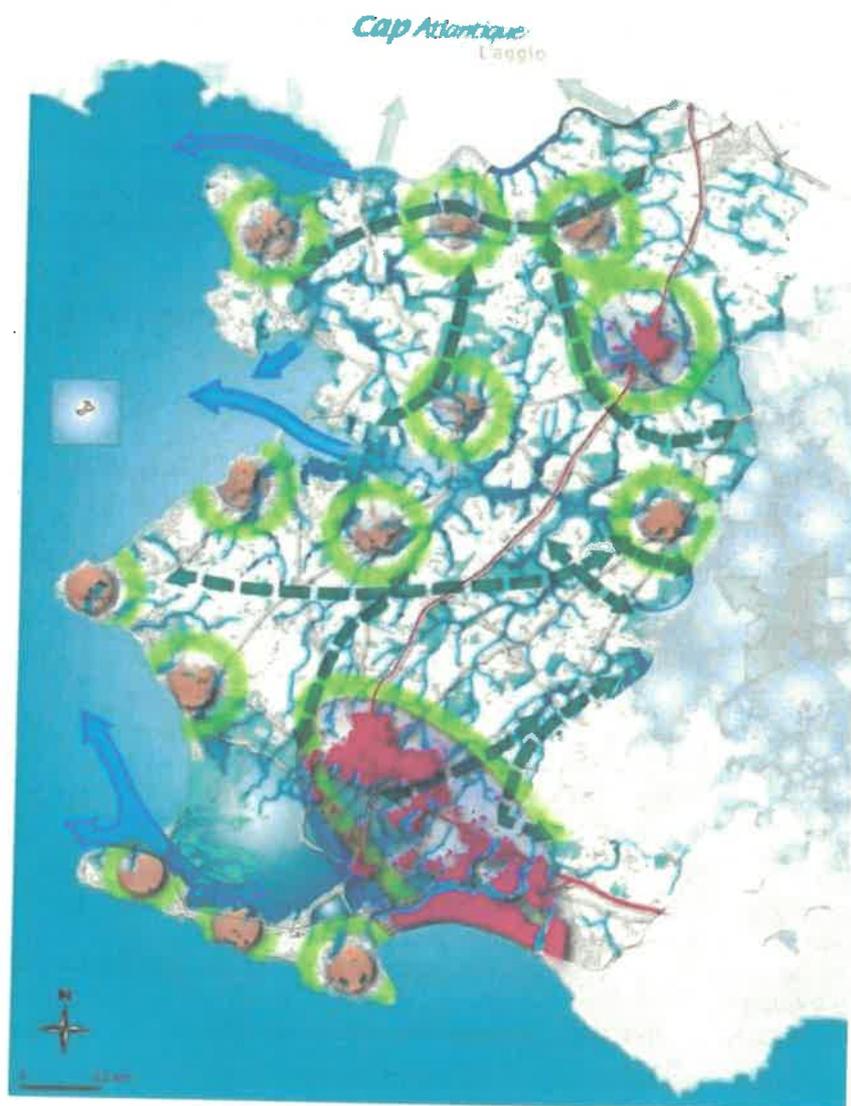
Le territoire se caractérise par une organisation multipolaire propice au bien-être et au bien-vivre et des centralités existantes liées à une économie littorale et primaire.

Avec 75 695 logements sur le territoire dont 47,3% de logements en résidence principale (INSEE, 2017), Cap Atlantique accueille 74 058 habitants en 2020 et environ 360 000 en saison estivale pour une superficie de 395 km². On y dénombre 14 259 entreprises et 29 913 actifs.

La crise sanitaire et économique a mis en évidence une mutation accélérée des modes de vie et de l'économie mondiale avec la révolution numérique, le phénomène de métropolisation, les enjeux d'innovation et de recherche, les nouvelles aspirations des populations, tant au niveau des modes de vie que des modes de production de la valeur. Les atouts environnementaux, paysagers et

urbanistiques ne constituent plus à eux seuls les éléments d'attractivité territoriale et du développement.

La proximité ou plutôt l'insertion dans l'ensemble métropolitain structuré par Nantes et St Nazaire constitue un atout pour Cap Atlantique, lui permettant de s'appuyer sur des dynamiques et des fonctions métropolitaines complémentaires (formation, recherche, innovation, encadrement...). Mais Cap Atlantique est aussi un atout pour l'espace métropolitain auquel elle apportera une dimension économique, sociale et environnementale littorale, différente, attractive et hautement qualitative.



-  Des pôles structurants reliés par la route bleue
-  Des pôles pour organiser la multipolarité
-  Tache urbaine
-  Routes
-  Voie ferrée
-  Réservoirs de biodiversité
-  Réseau hydrographique et zones humides et points de sources des cours d'eau associés
-  Corridors écologiques
-  Donner de la lisibilité pour les espaces agricoles sous pressions Valoriser toutes les agricultures notamment de proximité
-  Amélioration de la qualité des eaux continentales et maritimes
-  Cours d'eau en espace urbain

Article 3 – Stratégie générale d’action de Cap Atlantique

Avant de créer la communauté d’agglomération au 1^{er} janvier 2003, les maires avaient conclu ensemble une charte fondatrice. L’une des ambitions de cette charte était de renforcer leur coopération vers une politique d’aménagement et de développement durable de la communauté.

Cette ambition a trouvé une concrétisation structurante dans un Schéma de Cohérence Territoriale bâti à l’échelle de la communauté et déjà révisé une fois, en 2018.

Les élus de cette nouvelle mandature ont souhaité réexaminer l’ensemble des stratégies d’actions et traduire leurs nouvelles ambitions dans un Projet de Territoire en cours d’élaboration, afin de réorienter, renforcer ou, le cas échéant, réduire ce qui devrait l’être ainsi définir de nouveaux axes de développement. Les domaines de la culture de la santé, du sport, de l’emploi et de la formation, de la politique familiale et enfance jeunesse sont en particulier envisagés. Ils feront l’objet de diagnostics territoriaux en vue de définir un positionnement de l’intercommunalité et des communes en ces matières.

Ce processus est en cours et l’ambition, fondée sur des valeurs partagées, a été présentée lors d’une conférence territoriale des maires le 11 octobre 2021, à l’appui d’une présentation de stratégies sectorielles.

Cette ambition, qui se décline déjà au travers du CRTE et qui se déclinera plus encore au cours de la vie du contrat, vise à :

- développer un territoire accélérateur de la transition écologique, et va de pair avec la volonté :
 - d’assurer à tous un parcours résidentiel et un parcours de vie de qualité
 - de développer une politique foncière intercommunale et résiliente
 - de s’engager dans la diversité énergétique
 - de continuer à inventer la destination touristique d’un territoire authentique
 - de s’adapter aux évolutions des modes de consommation
 - de promouvoir les filières locales et les filières émergentes pour mieux rayonner au sein du bassin d’emploi
- s’engager en faveur du bien vivre pour tous, et va de pair avec la volonté :
 - de promouvoir la haute qualité du cadre de vie culturel et social
 - de s’engager dans la transition alimentaire
 - de réinventer un mode d’habiter désirable, durable et inclusif
 - de fluidifier les déplacements pour mieux relier les villes et les villages
 - de retisser des liens entre « l’homme et la nature »
- renforcer et promouvoir l’union territoriale, et va de pair avec la volonté :
 - d’intensifier les partenariats et les coopérations
 - de renforcer la lisibilité des actions communautaires et les coordonner par une politique intégrée
 - d’incarner Cap Atlantique dans le quotidien des habitants,

l’ensemble, dans une évolution des dépenses et des recettes de la communauté et des communes maîtrisée.

Ce nouveau projet de territoire n’a pas vocation à faire table rase de ce qui a été fait jusqu’à présent, ni des stratégies et objectifs déjà fixés. Il y aura bien entendu de nouvelles priorités définies mais nécessairement aussi une forme de continuité avec la charte fondatrice et les plans et schémas à valeur réglementaires (SCOT, PLH, PCAET...).

L’ensemble des documents stratégiques généraux produits en annexes 1.1 et 1.2 constitue la base stratégique qui continue à guider les actions de la communauté. Cette base stratégique a pris en compte, au fil du temps, et continuera à le faire, les obligations réglementaires bien sûr mais aussi les ambitions stratégiques des partenaires qui s’inscrivaient en cohérence avec les siennes ; ainsi, récemment, l’adhésion au Défi littoral et Maritime promu par le Département de Loire-Atlantique.

Le tout sera réinterrogé par le projet de territoire et aussi par les SRADEET des deux Régions. Il est vraisemblable qu'une nouvelle révision du SCOT soit nécessaire.

3.1. Les éléments de diagnostic et les enjeux du territoire

Le CRTE devant nécessairement s'inscrire dans l'opérationnalité et ne pas rester au stade de l'ambition générale, Cap Atlantique a jugé pertinent de partager les diagnostics thématiques et les enjeux d'ores et déjà identifiés sur son territoire, en lien avec les orientations stratégiques du CRTE (cf annexe 1.3). Ces notes stratégiques guident la réflexion et l'action au jour le jour de la communauté, dans ses différentes commissions et au niveau exécutif des vice-présidents et des responsables de service.

Elles comprennent des objectifs – chiffrés ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats et indiquent par ailleurs la liste des projets ou actions prêtes à être engagées.

3.2. Les démarches stratégiques en cours

Suite au rapport d'orientations générales présenté lors du conseil communautaire du 8 avril 2021, Cap Atlantique a également souhaité lister et partager l'état d'avancement sommaire des démarches stratégiques en cours susceptibles de rétroagir avec le projet de territoire en cours d'élaboration ou avec son plan d'action opérationnel, et donc avec le CRTE.

Il s'agit de démarches :

- qui ont trait à la mise au point de démarches contractuelles territoriales (telles le CRTE lui-même, le FEDER ITI, les nouveaux contrats de financement territorial de la Région des Pays de la Loire ou du Département de Loire-Atlantique).
- qui peuvent se traduire par une évolution de stratégies sectorielles (le Schéma directeur vélo, le nouveau PLH, le Schéma d'accueil des Entreprises etc...) ou multi-sectorielles (la révision du SCOT, le Projet de Territoire, le Plan de Mobilité, le PCAET, les programmes Petites Villes de Demain / Cœurs de Villes, Cœurs de Bourgs / ...).
- programmatiques susceptibles de mobiliser des moyens financiers importants (Programmation 2022-2026 du schéma directeur Eaux Pluviales, du Schéma Directeur Vélo, Remise en concurrence des marchés de transports de voyageurs par le Syndicat Mixte, etc.).
- qui concernent le déploiement d'équipements essentiels au développement du territoire (FTTH...) ou impactant fortement celui-ci (parc éolien, port de La Turballe...) sans être nécessairement de compétence communautaire.

3.3. Les modalités d'accompagnement en ingénierie

Pour l'établissement de son projet de territoire, Cap Atlantique est accompagnée d'assistants à maîtres d'ouvrage, la direction de cette assistance étant confiée à l'ADDRN dans le cadre d'une prestation conjointe avec LAD – SPL. Une assistance sera aussi recherchée pour l'établissement de son pacte financier et fiscal de solidarité.

Cap Atlantique va mettre en place un inventaire permanent des projets significatifs du territoire qui lui permettront d'orienter, au moyen d'un comité de pilotage interne à Cap Atlantique, au mieux les porteurs de projets vers les meilleures sources de financement y compris les fonds de concours apportés par Cap Atlantique à ses communes membres. Cet outil et son animation seront mis à disposition du comité de pilotage du CRTE et servira également à l'animation territoriale du CRTE.

Article 4 – Plan d’action du CRTE

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en projets et actions de l’EPCI, des communes et des acteurs territoriaux.

Il peut aussi comporter des actions ou projets qu’un autre signataire souhaiterait porter au CRTE.

4.1. Intégration des contractualisations territoriales des signataires et des programmes de l’État

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des signataires, les conventions et contrats préexistants ou à intervenir après signature du CRTE peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration peut rechercher une mutualisation de la gouvernance, tout en maintenant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu’ils contiennent sont repris dans les annexes 2.1 et 2.2.

Sont engagés à la date de signature du contrat :

- Un programme jumelé « Petites Villes de Demain », dispositif de l’Etat et « Cœur de Bourg, cœur de Ville », dispositif du Département de Loire-Atlantique concernant les villes de GUERANDE et HERBIGNAC,
- Une étude du CEREMA, cofinancée par celui-ci et les communautés d’agglomération Cap Atlantique et CARENE, visant à assister les collectivités dans la définition d’une stratégie de gestion de trait de côte,
- Une expérimentation conduite avec le CEREMA visant à identifier et caractériser le gisement foncier de territoire (usage outil Urban Simul),
- Un programme Eau et Milieux Aquatiques soutenu par L’Agence de l’Eau Loire-Bretagne (Contrat Territorial 2018-2022 et Accord de programmation 2020-2022), par la Région des Pays de la Loire (Contrat Régional de Bassin Versant CRBV 2020-2022) et par l’Union Européenne (Fonds FEDER),
- Le contrat nature Territoire pour la Nature 2020-2022 engagé avec la Région des Pays de la Loire,
- Le LIFE SALLINA, forme de contrat entre différents territoires dont Cap Atlantique est le coordinateur général - avec l’Union Européenne, l’Etat, la Région des Pays de la Loire et l’Agence de l’Eau Loire-Bretagne,
- Une Charte « Défi littoral et Maritime » initiée par le Département de Loire-Atlantique à laquelle a adhéré Cap Atlantique,
- Une labellisation « France Services » sur la commune de Saint-Lyphard.

Sont envisagés à la date de signature du contrat :

- Un contrat pluriannuel régional - Pays de la Loire 2022-2027 pour lequel les discussions sur les critères et volets thématiques seront engagées début 2022, le Contrat Territoires-Région (CRT) 2020 s’étant achevé le 30/09/2021. La période transitoire est couverte par un contrat Intercommunal Relance (PLRII) dont l’enveloppe financière de 1 099 000 € est répartie, également, entre les communes d’Herbignac, de La Baule-Escoublac et de Guérande et l’EPCI de CAP Atlantique,
- Un contrat également conclu avec la Région des Pays de la Loire, en tant que délégataire de Fonds Européens « FEDER » et « FSE » qui définira les conditions de mise en œuvre de l’instrument de financement « ITI » (Investissement Territorial Intégré),
- Le déploiement du dispositif du Département de Loire-Atlantique « Cœur de Bourg, Cœur de Ville » à d’autres communes du territoire,
- La participation au Dispositif "Bien vivre partout en Bretagne" fléché sur un projet d’itinéraire cyclable commun aux 3 communes situées dans le Morbihan,
- Un contrat pluriannuel départemental Loire Atlantique 2021-2027 dont les critères et volets thématiques seront définis en novembre-décembre 2021,
- La participation au Programme de Solidarité Territoriale du Morbihan (PST 56) pour les 3 communes concernées,

- La conclusion avant la fin 2022, à la suite d'un diagnostic territorial Famille, Enfance, Jeunesse, d'une Convention Territoriale Globale avec les Caisses d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et du Morbihan,
- Une réponse au second appel à projet attendu « Transition collective » en coordination avec les 4 autres EPCI du Bassin d'Emploi.

4.2. Validation des projets et des actions du CRTE

Les projets (opérations envisagées) et les actions (opérations techniquement et financièrement prêtes à démarrer) du CRTE seront listés en annexes 2.1 et 2.2.

Ces deux listes évolueront en cours de contrat. A cet égard, Cap Atlantique précise que ce premier inventaire porte principalement sur des projets communautaires. Il sera complété par les projets communaux et ceux d'autres partenaires du territoire, en cohérence avec les objectifs du CRTE. Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle ou environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques ou les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières. L'inscription formelle d'un projet ou d'une action dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services des signataires et partenaires du CRTE.

Un projet ou une action peut être retenu lorsqu'au moins l'un des signataires du CRTE le demande en indiquant son intention de le soutenir financièrement, intention ne valant pas engagement.

A cet effet, le porteur du projet s'engagera et précisera notamment :

- Son objet
- Son coût
- Son calendrier prévisionnel de réalisation avec une date de démarrage effectif (des travaux s'il s'agit d'un équipement, de l'étude s'il s'agit d'une étude)
- Son plan de financement prévisionnel.

Ces informations figurent dans des fiches projets et actions établies par Cap Atlantique en utilisant le modèle figurant en annexe 3.1, sur la base d'éléments collectés auprès du maître d'ouvrage et sous sa responsabilité (exemple de fiche de collecte d'information en annexe 3.2).

Les inscriptions dans les tableaux de suivis ont lieu au fil de l'eau et font l'objet de conventions financières annuelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Le tableau de bord des cofinancements des opérations retenues au CRTE prévu en annexe 2 récapitulera les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs relatif à des actions.

Article 5 - Engagements des partenaires

5.1. Dispositions générales

Les partenaires du CRTE s'engagent à faciliter dans la mesure de leurs compétences et de leurs moyens respectifs, la réalisation des actions inscrites à ce contrat et à participer au dialogue stratégique territorial au sein du comité de pilotage du CRTE.

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les annexes du contrat sont des montants prévisionnels. Ils seront mobilisés suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Engagements de Cap Atlantique

En signant ce contrat de transition écologique, Cap Atlantique assume le rôle d'animateur de la transition écologique de son territoire.

Cap Atlantique s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que son évaluation.

Cap Atlantique s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur de la transition écologique. Le partage des orientations et des actions du CRTE avec la population et l'ensemble des acteurs du territoire qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en concertation avec les signataires du contrat. Ce partage a pour objectif d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du projet de territoire et du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Cap Atlantique s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Elle s'engage à répondre aux sollicitations des autres signataires, à faire un point d'information et à débattre en comité de pilotage sur chacune des démarches stratégiques en cours ou envisagée, citée en annexe 1.3.

Cap Atlantique s'engage à la mise en œuvre des actions qui seront retenues au CRTE, dont elle est maître d'ouvrage.

5.3. Engagements de l'État

L'État s'engage à accompagner les projets du territoire dans un objectif de facilitation, simplification et cohérence et à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE. A cet égard, l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et de son évaluation est le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire.

5.3.1 – Les enjeux territorialisés de l'État

Les politiques publiques prioritaires de l'Etat concernent la relance dans les territoires, la transition écologique, le développement économique et l'emploi, la sécurité, l'éducation et la jeunesse, la santé, le logement, la culture, les sports, la réduction des inégalités sociales et territoriales.

S'agissant du territoire de Cap Atlantique, l'État accompagnera les porteurs de projets et d'actions qui s'inscriront tout particulièrement dans les axes stratégiques suivants :

Transition écologique et énergétique

- Agir en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau et assurer l'équilibre quantitatif entre les différents usages.
- Protéger les zones humides, les espaces naturels et la biodiversité (marais salants, parc naturel régional de Brière, Natura 2000...).
- Préserver la qualité des eaux pour la conchyliculture, la pêche et les eaux de baignade.
- Planifier l'aménagement durable du territoire à l'échelle intercommunale, lutter contre l'artificialisation des sols et contre l'étalement urbain.
- S'adapter au changement climatique en élaborant notamment une stratégie territoriale pour la gestion du trait de côte.
- Élaborer une politique de mobilité durable (décarbonée, réduction de l'autosolisme, développement des transports en commun, des modes actifs de déplacement...) dans le cadre du plan de mobilité qui est à élaborer.
- Accélérer la rénovation énergétique des logements et poursuivre l'effort de développement des énergies renouvelables.

Relance et développement économique (cf annexe 2.3)

- Préserver l'emploi, renforcer les compétences et diversifier l'offre économique.
- Développer un tourisme durable et élargir la durée de la saison touristique hors période estivale.
- Faciliter l'accueil et l'installation des jeunes adultes sur le territoire.
- Amplifier l'accompagnement des efforts mis en œuvre dans le cadre des axes prioritaires du plan « 1 jeune 1 solution ».
- Lancer les opérations de revitalisation adossées au programme « Petites Villes de Demain - ORT ».
- Poursuivre la réflexion engagée en faveur de l'agriculture et d'une alimentation durable et locale (PAT du PNR Brière).

Cohésion sociale et territoriale

- Assurer la sécurité du quotidien et la protection de la population, en renforçant notamment les dispositifs locaux de prévention et de gestion des risques (CISPD, PPRT, PPRL, PCS...).
- Développer fortement la construction de logements locatifs sociaux sur les communes carencées (contrats de mixité sociale) et adapter leur production aux besoins du territoire.
- Adopter des mesures structurantes à l'égard du travail saisonnier.
- Renforcer le maillage du territoire en équipements et services de première nécessité (commerces, santé, culture...), conforter l'offre « France Services » et Mission Locale.
- S'adapter et innover pour répondre aux enjeux de santé du territoire.
- Conforter, prendre en compte les effets du vieillissement, de la mobilité et de l'arrivée de nouvelles populations.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine local.
- Renforcer le dialogue et la complémentarité avec les territoires voisins.

5.3.2 – L'accompagnement des porteurs de projets

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

5.3.3 – L'accompagnement technique et financier

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles. Il sollicitera les différents partenaires et services afin d'optimiser et mettre en cohérence les soutiens financiers.

Ce soutien peut passer par un appui spécifique de l'ANCT, des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Il permettra également de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial : conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (BPI France), l'Agence française de Développement (AFD), l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB), etc.

5.4. Engagements de la Région des Pays de la Loire

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier (cf notamment l'annexe 2.4).

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

5.5. Engagements du Département de la Loire-Atlantique

Le Département, garant de la solidarité territoriale et porteur d'une ambition forte pour l'aménagement durable de la Loire-Atlantique, entend accompagner chaque territoire dans son projet de transition écologique. À cette fin, le Département a développé une palette de solutions d'ingénierie – financières, stratégiques ou techniques – en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs besoins.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires 2020-2026 (Dispositif du soutien aux territoires), le Département amplifie son action à destination des communes et intercommunalités autour de quatre piliers : un contrat « cœur de bourg / cœur de ville » dédié à la requalification et à la redynamisation urbaine, un contrat avec chacune des intercommunalités, un accompagnement renforcé des communes dans le développement de l'éducation à travers un « fonds écoles » et un soutien spécifique aux communes rurales via un fonds dédié. Ce sont 150 M€ qui viendront en soutien à l'investissement local tout au long du mandat municipal et intercommunal.

Le Département conclura ainsi un contrat avec chaque intercommunalité sur la base de priorités partagées. Dans ce cadre, pourront être soutenus, à l'issue d'un dialogue entre le Département et l'intercommunalité, les projets intercommunaux ainsi que certains projets communaux d'intérêt intercommunal que l'intercommunalité souhaiterait inscrire dans le contrat, au regard de leur pertinence territoriale et selon le cadre d'intervention du soutien aux territoires. Une cohérence sera recherchée entre les actions retenues au CRTE et les contrats EPCI.

Le Département sera particulièrement attentif, dans la définition des maquettes des contrats intercommunaux et dans l'instruction des demandes de financement, à la prise en compte des enjeux environnementaux et à l'impact du projet en termes de transition écologique : sobriété foncière, mobilités douces, rénovation de l'habitat, neutralité foncière, production d'énergies renouvelables.

Le Département a également prévu un dispositif de soutien aux actions de désimperméabilisation et de renaturation des sols imperméabilisés. Il s'agit de favoriser la reconquête des fonctionnalités hydrobiologiques des sols, la biodiversité des habitats, des espèces animales et végétales, les reconnections écologiques, et l'amélioration des services écosystémiques rendus par les sols et par la végétation (captage du CO₂, création d'îlots de fraîcheur, lutte contre les pollutions, prévention contre les inondations).

Via ces cadres d'intervention, le Département pourra ainsi apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une demande de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Enfin, les communes et intercommunalités pourront solliciter l'offre d'ingénierie du « Partenariat Loire-Atlantique » pour les aider à concevoir et mettre en œuvre les projets du présent CRTE. Ce partenariat met en synergie les services départementaux, l'établissement public foncier de Loire-Atlantique, Loire-Atlantique Développement et Habitat 44.

5.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Les habitants, les associations et les entreprises sont d'ores et déjà associés en proximité à la conception des projets et aux réflexions engagées dans le cadre de la construction du projet de territoire, notamment dans le cadre des procédures de SCOT, de PLU et d'aménagement. Ce dialogue a vocation à se poursuivre, à l'initiative de l'EPCI, tout au long de la vie du CRTE.

Le Conseil de Développement qui doit être installé fin 2021 sera consulté sur le projet de territoire.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales signataires mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire, ou son représentant, et par le président de Cap Atlantique ou son représentant.

Il est composé de représentants du conseil communautaire de Cap Atlantique, de représentants des services de l'Etat, dont un représentant de l'ANCT, d'un représentant de la Région des Pays de la Loire, d'un représentant du Département de la Loire-Atlantique.

Les présidents de la Région Bretagne et du Département du Morbihan, non signataires du contrat, seront également invités aux séances du comité de pilotage, charge à eux de décider d'y participer, selon l'ordre du jour qui leur sera communiqué.

Il siègera au moins deux fois par an pour :

- Examiner l'avancement d'une démarche stratégique, à la demande d'au moins un signataire du CRTE
- Examiner l'avancement et la programmation des projets et actions du CRTE
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon, avenants...)
- Examiner l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE.

6.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de Cap Atlantique. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique comprend :

- Le secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Nazaire
- Le coordonnateur territorial ouest de la DDTM de Loire-Atlantique
- Le directeur général des services de Cap Atlantique
- Le directeur responsable du pilotage du CRTE
- Le chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que son évaluation
- Le représentant désigné par la Région des Pays de la Loire
- Le directeur de la Délégation de Saint-Nazaire du Département de la Loire-Atlantique

Seront également invités :

- La directrice de l'Espace Territorial Bretagne Sud de la Région Bretagne
- Le directeur des Projets Transversaux du Département du Morbihan.

Peuvent également être invités les porteurs de projets et les services ou opérateurs de l'Etat concernés par l'ordre du jour.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Préparer les comités de pilotage
- Veiller au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, proposer des mesures visant à faciliter l'avancement des projets et actions
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

6.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE sera établi au cours de la première année du contrat qui suit sa signature. Il sera régulièrement mis à jour en fonction de l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...) sous la responsabilité d'un binôme composé d'un représentant de Cap Atlantique et de l'État, membres du comité technique. Il sera examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, pourront être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, enjeux, projets et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes-rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an, devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 8 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action ou du projet. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Les objectifs et les indicateurs correspondants sont précisés en annexe 1.3.

Chaque fiche action ou projet comporte aussi des indicateurs de résultats attendus.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

La durée de ce contrat est de six ans, de 2020 à 2026.

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'ajout ou la suppression de thématiques d'action.

La prise en compte par le comité de pilotage d'un nouveau projet ou d'une nouvelle action ne nécessite pas nécessairement d'avenant, sauf si l'un des signataires l'exige. Le prochain avenant l'intégrera en tout état de cause.

Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

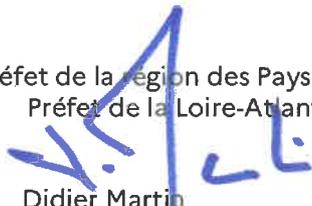
Signé à Guérande, le 22 octobre 2021

En présence de Madame la Ministre de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités territoriales



Jacqueline Gourault

Le Préfet de la région des Pays de la Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique



Didier Martin

Le Président de Cap Atlantique



Nicolas Criaud

La Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

Christelle Morançais

Le Président du Conseil départemental
de la Loire-Atlantique

Michel Ménard

Le directeur régional de la Banque des territoires,



Philippe Jusserand

En présence des maires des communes membres de Cap Atlantique

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

- 1.1 Eléments de diagnostic et de stratégie générale d'action de Cap Atlantique
- 1.2 Liste des documents stratégiques fondant les actions de Cap Atlantique et démarches contractuelles en cours
- 1.3 Diagnostics et enjeux du territoire en matière de transition écologique, de développement économique ainsi que de cohésion sociale et territoriale

Annexe 2 – Projets et actions du CRTE

- 2.1 Projets présentées lors du comité de pilotage du CRTE du 6/10/2021
- 2.2 Actions financées en 2020 et 2021 dans le cadre du CRTE
- 2.3 Actions financées par l'Etat dans le cadre de France Relance
- 2.4 Actions financées par la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Plan de Relance régional

Annexe 3 – Modèle

Modèle de fiche Projet / Action

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

CAP ATLANTIQUE

ANNEXE 1.1

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET DE STRATEGIE GENERALE D'ACTION AINSI QUE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE INDUITE, ISSUS NOTAMMENT DE LA CHARTE FONDATRICE ET DU SCOT.



AMBITIONS ET ORIENTATIONS A LA CREATION DE CAP ATLANTIQUE

Extraits de la charte fondatrice de Cap Atlantique signée fin 2002 par les 15 maires de l'époque qui avaient « perçu la nécessité de mettre en commun des moyens, des procédures, des liens de solidarité entre leurs communes au travers de la création d'une communauté d'agglomération.

Ces moyens nouveaux offriront à la population locale et surtout à nos jeunes, mais aussi aux résidents secondaires et aux touristes, un espace où les réalisations importantes ne seront plus seulement complémentaires, mais d'intérêt communautaire.

Ces liens de solidarité permettront un développement harmonieux du territoire ... qui tirera sa force de celles conjuguées de ses communes et de l'intercommunalité nouvelle.

La communauté d'agglomération s'efforcera en outre de protéger et mettre en valeur son patrimoine historique, culturel et environnemental tout en favorisant la pérennité des activités liées plus spécifiquement à la grande Presqu'île et qui constituent ses atouts essentiels.

La communauté d'agglomération entend également développer les étroites relations qui la lient déjà avec d'autres collectivités ou entités telles que la CARENE, la Communauté urbaine de Nantes, le Parc Naturel Régional de Brière, ...

Avec ces territoires, Cap Atlantique veut occuper la place qui lui revient en raison de ses importants atouts naturels et spécifiques, comme un partenaire à part entière.

Il en est de même à l'égard des autres collectivités territoriales, Départements de Loire-Atlantique et du Morbihan – les Régions Bretagne et des Pays de la Loire) et de l'Etat.

Les élus de l'agglomération, soucieux de se doter d'un projet moderne au travers d'un statut institutionnel commun, ont choisi de renforcer leur coopération vers une politique d'aménagement et de développement durable de la communauté Cap Atlantique.

Ils ont adopté la présente charte qui reflète leur ambition pour le territoire et traduit ce projet commun, après que leurs 15 conseils municipaux en aient approuvés les grandes orientations. »

Les conseils communautaires successifs ont fait leur l'ambition exprimée dans cette charte fondatrice, en particulier lorsqu'ils ont adopté le SCOT à l'échelle du territoire puis l'ont révisé en 2018.

L'adhésion en 2018 à la charte « Défi Maritime et Littoral de la Loire-Atlantique » s'inscrit dans cette ambition fondatrice.

Les conseils communautaires ont également adopté un autre document à valeur réglementaire, le PLH (Plan Local de l'Habitat), PLH 1 puis PLH 2, en cours. Un PLH 3 est prévu à l'horizon 2023.

Le PCAET est en cours d'élaboration et un plan Mobilité suivra, vraisemblablement fin 2023 ou début 2024.

Le SCOT pourrait à nouveau être mis en révision, après l'évaluation réglementaire qui sera conduite 2023, ou si le nouveau projet de territoire en cours de construction en montrait la nécessité, ou encore si les évolutions réglementaires le nécessitaient. Il pourrait comprendre un volet littoral et serait aussi l'occasion d'encore mieux prendre en considération les deux SRADDET des Pays de la Loire et de la Bretagne, si nécessaire.

Le CRTE est une nouvelle opportunité de s'inscrire dans cette continuité de partenariats avec l'Etat et les autres collectivités qui le souhaitent.

CARTE D'IDENTITÉ ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le périmètre communautaire s'étend sur deux départements, la **Loire-Atlantique** et le **Morbihan** et deux régions, les Pays de la Loire et la Bretagne.

La communauté d'agglomération regroupe **15 communes** : Assérac, Batz-sur-Mer, Guérande, Herbignac, La Baule-Escoublac, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf, Camoël, Férel et Pénestin parmi lesquelles 11 communes littorales et 9 communes « touristiques ».

Situé entre terre et mer et à l'embouchure de la Loire et de la Vilaine, le territoire de Cap Atlantique est un **lieu d'interface** qui compte 160km de linéaire côtier et 2600ha de marais salants.

Atout majeur du territoire, la diversité de ses **paysages naturels**, un patrimoine historique et paysager, des écosystèmes riches et diversifiés: marais, bocage, plages et côtes rocheuses, estuaire de la Vilaine et de la Loire, Parc Régional de Brière...

Des activités économiques en grande partie dépendantes du bon état de ces milieux : tourisme, nautisme, paludiers, pêcheurs, conchyliculteurs. Mais aussi des activités comme les biotechnologies marines ou l'industrie éolienne qui sont des secteurs prometteurs et innovants pour le territoire.

Une organisation multipolaire propice au bien-être et au bien-vivre. Des centralités existantes liées à une économie littorale et primaire.

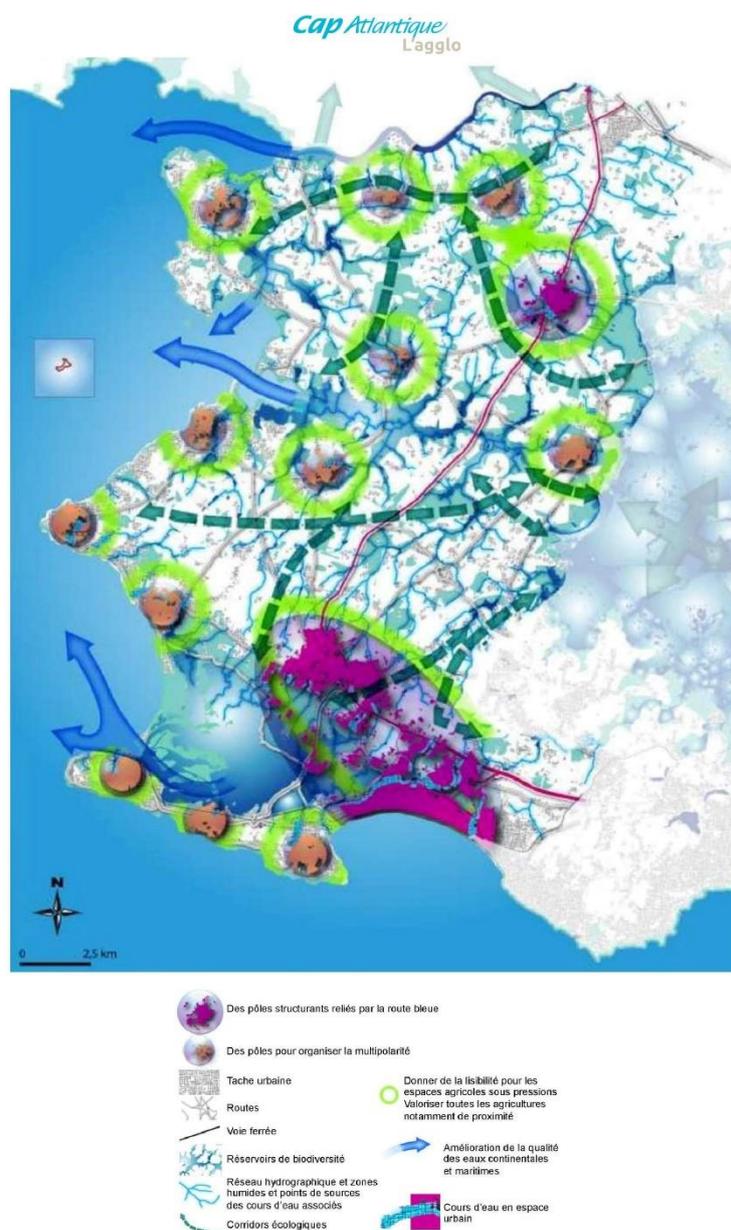
Avec **75695 logements** sur le territoire dont **47,3%** de logements en **résidence principale** (INSEE, 2017), Cap Atlantique accueille **74 058 habitants** en 2020 et autour de 360 000 en saison estivale pour une superficie de **395 km²**.

On y dénombre **14 259 entreprises** et **29 913 actifs**.

La crise économique a cependant mis en évidence une mutation accélérée des modes de vie et de l'économie mondiale avec la révolution numérique ; le phénomène de métropolisation ; les enjeux d'innovation et de recherche ; les nouvelles aspirations des populations, tant au niveau des modes de vie que des modes de production de la valeur, et qui font sens dans le contexte de la crise sanitaire.

Les atouts environnementaux, paysagers, et urbanistiques ne constituent plus à eux seuls les éléments d'attractivité territoriale et du développement.

La proximité ou plutôt l'insertion dans l'ensemble métropolitain structuré par Nantes et St Nazaire, constitue un atout pour Cap Atlantique, lui permettant de s'appuyer sur des dynamiques et des fonctions métropolitaines complémentaires (formation, recherche, innovation, encadrement...). Mais Cap Atlantique est aussi un atout pour l'espace métropolitain auquel elle apportera une dimension économique, sociale et environnementale littorale, différente, attractive et hautement qualitative.



ENJEUX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Le positionnement et l'ambition du SCOT 2018 :

Cap Atlantique 2035,

La Presqu'île, une alliance exceptionnelle terre-mer dans un espace métropolitain : l'authenticité pour des modes de vie et une économie en mouvement

Un modèle de développement économique social et environnemental axé sur le « bien-être » et le « bien-vivre ».

L'enjeu est d'évoluer d'une stratégie d'accueil de qualité et d'adaptations aux besoins, à une stratégie plus proactive avec l'accès aux nouveaux besoins et notamment aux services auxquelles les résidents et acteurs économiques aspirent.

L'objectif est de dynamiser, renforcer ou réinventer les atouts et les spécificités du territoire pour un mode de développement économique, social et environnemental axé sur le « bien-être » et le « bien vivre », un « bien vivre » qui concilie activités, bien-être, rencontres générationnelles et allongement de la durée de vie.

Dans cette perspective, il convient de « faire vivre » et de « renforcer » l'attractivité de la Presqu'île en organisant son évolution avec les objectifs stratégiques suivants :

- Les grands équilibres entre les différents espaces : une capacité d'accueil renouvelée et une authenticité valorisée (organisation urbaine multipolaire, protection et gestion de l'armature écologique et paysagère, valorisation de l'espace agricole, mode d'aménagement littoral pérennisant l'authenticité du territoire).
- Des services et fonctions métropolitaines « autrement », pour un territoire « authentique », « touristique » et « métropolitain » (haut niveau de service, accessibilité aux services et transports, diversité de l'habitat)
- Une économie littorale affirmée qui fait du « bien-être » et du « numérique » les piliers du renouveau de Cap Atlantique (Poursuivre et renforcer l'accueil des entreprises, favoriser le renouvellement touristique, valoriser l'économie primaire, affirmer la politique énergétique ambitieuse adaptée aux atouts littoraux).

Il faut passer d'un territoire balnéaire de qualité à un territoire « authentique », « touristique » et « métropolitain ».

Les défis à relever pour le territoire pour réussir la stratégie :

- S'inscrire dans la dynamique de la transition écologique et énergétique (lutte contre l'artificialisation des sols, la rénovation énergétique des bâtiments, l'économie circulaire, la promotion des énergies renouvelables) et la cohésion sociale et territoriale dans une approche transversale des politiques publiques (santé, culture, sport, éducation, économie, habitat, commerces et agriculture), et accompagner l'ensemble des acteurs dans cette transition,
- Se projeter dans la révolution numérique, en favorisant le développement des services et des infrastructures et en soutenant une économie innovante qui s'appuie sur cette révolution numérique.
- Développer une accessibilité différente, multimodale, interconnectée et innovante car associée au numérique et propice au développement des mobilités alternatives, partagées, modes doux et électriques.

*Mettre en œuvre les principes de développement durable et de l'urbanisme en respectant la biodiversité, en tenant compte des enjeux sociaux (crise du logement, mixité sociale, diversification de l'offre..), économique (développement des filières courtes..), et environnementaux (changement climatique, artificialisation des sols..), tout en gardant une approche inclusive, tels sont les Objectifs de la **Transition Ecologique** à mettre en perspective dans la stratégie de développement du territoire de la Presqu'île de Guérande :*

Les projets qui s'inscrivent dans la stratégie de développement devront être tournés vers la sobriété et l'aménagement résilient : une **économie en foncier et en ressources**. Ils visent à **améliorer** l'état des **milieux naturels**, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie bas carbone et biodiversité préservée).

Dans cette stratégie, la proximité ou plutôt l'insertion dans l'ensemble métropolitain structuré par Nantes et St Nazaire, constitue un atout pour Cap Atlantique, lui permettant de s'appuyer sur des dynamiques et des fonctions métropolitaines complémentaires (formation, recherche, innovation, encadrement...). Mais Cap Atlantique est aussi un atout pour l'espace métropolitain auquel elle apportera une dimension économique, sociale et environnementale littorale, différente, attractive et hautement qualitative :

- De la culture environnementale partagée,
- De la qualité de la production des activités primaires à la création de valeur ajoutée par la valorisation de ses sous-produits et la transformation,
- Des usages littoraux traditionnels au développement de l'innovation sur les ressources liées à la mer (biotechnologie marines, éolien en mer, redéploiement des activités nautiques...),
- D'un vieillissement passif à l'accompagnement pour un vieillissement « actif », vecteur d'activités, de qualité de vie et de rencontre intergénérationnelle,
- D'un tourisme traditionnel à un tourisme adaptable, pour des « expériences authentiques et multiples ».

Cette stratégie de développement doit aussi explorer de nouveaux modes de gouvernance, de gestion de l'espace, des transports et de l'énergie sous le prisme des **transitions écologiques, économiques et sociales**, de l'innovation, et les technologies de l'information et de la communication doivent permettre de connaître et d'anticiper les besoins des habitants.

L'ampleur des investissements nécessaires, le nombre d'acteurs impliqués, et les défis techniques et technologiques à relever, rendent particulièrement ambitieux ce projet traduit dans le SCOT, résolument ancré sur ses valeurs patrimoniales, la qualité de ses écosystèmes, son excellence environnementale pour le bien-être et le bien-vivre de ses habitants et des générations futures.

Ainsi de la conception à l'exploitation, en passant par la réalisation, la mise en synergie de toutes les stratégies et actions transite vers une méthodologie appliquée à tous les stades des projets:

-lors de la conception : la planification, la maîtrise et sobriété foncières, les appels à projet, les études des réseaux énergétiques et des bâtiments, les mobilités, le numérique, la gestion des déchets (...) **et le financement**,

-lors de la réalisation : la rénovation, l'intégration de la nature, la recherche de la neutralité carbone,

-lors de l'exploitation : le pilotage, la gestion des réseaux des données, le logement social et les bâtiments versatiles militant en faveur d'une évaluation en continu.

Et y compris en faisant appel à l'**expérimentation** illustrée pour l'heure :

- Par l'appel à partenaire Cap Atlantique- CARENE, et le CEREMA dans le cadre de stratégie locale du recul du trait de côte, (cf. ci-après)

- Par la méthodologie de recherche du gisement foncier en renouvellement urbain via un logiciel d'intelligence artificielle Web-UrbanSimul, dans le cadre d'un partenariat Cap Atlantique et le CEREMA (cf. ci-après).

Le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique, constitue une opportunité de traduction transversale et opérationnelle de ces ambitions dans un accompagnement de la transition écologique et un soutien au développement économique durable et à la cohésion territoriale.

Il s'agit là d'enjeux fondamentaux pour les décennies à venir : comment assurer le maintien et l'accueil de nouvelles populations et activités tout en préservant les grands équilibres territoriaux alors que les risques littoraux iront en s'accroissant sous l'effet des changements climatiques ?

Les projets et actions actuels du territoire sont à la croisée de ces enjeux. Ils sont développés dans [les notes d'enjeux thématiques annexées](#) qui seront complétées et s'enrichiront des nouvelles orientations que les élus donneront au nouveau projet de territoire qu'ils construisent actuellement.

Ce nouveau projet de territoire ne remettra pas en cause ces orientations stratégiques, incontournables, mais les complètera, les amènera au besoin et surtout en redéfinira les priorités en fonction des moyens qui seront disponibles.

INDICATEURS

Des [indicateurs du SCOT ont été définis](#). Ils font l'objet d'un suivi et le bilan réglementaire à six ans sera l'occasion d'en dresser la synthèse, à préparer en 2023.

Lorsque c'est approprié, ils font l'objet d'une cartographie dynamique.

Dans son fonctionnement plus courant, le rapport d'activité et de développement durable de la collectivité ([dernière édition disponible : 2020](#)) comprend pour chaque domaine d'action un ensemble d'indicateurs suivis chaque année.

Le projet de territoire fera aussi l'objet d'indicateurs spécifiques, complémentaires à ceux-ci.

Liste des documents stratégiques existants fondant les actions de Cap Atlantique et des démarches contractuelles en cours de financement de programmes territoriaux. Y compris les chartes auxquelles Cap Atlantique a adhéré volontairement, non compris les documents d'ordre réglementaire établis en dehors de Cap Atlantique.

	Nombre de documents / dossiers recensés	51	18	
Domaine d'action (DAS DAT)	réfèrent	Titre du document de référence et lien vers celui-ci principal s'il y a plusieurs documents (délibération)		Observations
Accueil des Gens du Voyage	Habitat	Schéma départemental GDV 44		
Aménagement et gestion des espaces	DMAC	Schéma de cohérence territoriale (SCOT) - lien vers résumé non technique		en cours de modification simplifiée
Aménagement et gestion des espaces	DMAC	Charte PNRB (Parc Naturel Régional de Brière)		Charte du PNRB
Assainissement des eaux usées	EABI			schéma directeur en cours d'élaboration . Les précédents sont trop anciens à voir
Biodiversité	DEEP	Contrat nature - TEN - Délibération 2019		
CISPD (et prévention de la délinquance)	Habitat	CISPD Plénière 28 mai 2019		
Déchets	Déchets	Schéma Directeur déchetteries et équipements		
Déchets	Déchets	Schéma Directeur déchetteries - délibération		
Déchets	Déchets	Schéma directeur de collecte		
Déchets	Déchets	Schéma directeur de collecte avec ECT		
Déchets	Déchets	Schéma directeur de traitement		
Déchets	Déchets	Charte zéro déchet zéro gaspillage		
Défense contre les inondations et contre la mer	DEEP	Arrêté préfectoral d'approbation de la SLGRI	Stratégie de Gestion du Risque d'Inondations (dossier)	nouveau PAPI et stratégie de gestion trait de côte en cours réflexion
Défense contre les inondations et contre la mer	DEEP	Avenant 2 à la convention PAPI	Document de présentation du PAPI (version 2013)	
Défense contre les inondations et contre la mer	DEEP	Lettre d'intention d'établir un second Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)		
Défense contre les inondations et contre la mer	DEEP	Stratégie locale de gestion du trait de cote (fiche synthèse)	Accès dossier SLGTC	
Défense contre les inondations et contre la mer	DEEP	Délibération sur les orientations en matière de gestion des systèmes d'endiguement	Accès dossier systèmes d'endiguement	
Développement des entreprises	Economie	Schéma d'accueil des entreprises		en cours de révision
Développement numérique	DSIC	Délibération adoptant la stratégie numérique		
Eau potable	EABI			Doc très ancien
Eaux pluviales	EABI	Schéma directeur communautaire de gestion des eaux pluviales	Dossier complet du Schéma Directeur	SDEP adopté au CC du 15/04/21
Economies primaires	DEEP	Convention cadre de partenariat 2019-2023	Convention cadre de partenariat 2019-2023 et convention annuelle 2021 - dossier complet	A venir: charte forestière de territoire
Economies primaires	DEEP	PEAN du Littoral - Délibération 2019	PEAN du Littoral - dossier complet	

Education à l'environnement	DEEP	Convention de partenariat triennale avec le CPIE	Education à l'Environnement - Tous les documents (cap-atlantique.fr)	
Egalité Hommes / Femmes	RH			pas de document stratégique
Energie-Climat	DEEP	Plan Climat Air Energie Territorial	PCAET dossier complet	
Equipements sportifs	service équipements sportifs			Pas de document stratégique d'ensemble
Foncier	Foncier	Convention de développement méthodologique CEREMA/CAP ATLANTIQUE		
Gestion des milieux aquatiques	DEEP	Programme eau et milieux aquatiques 2018-2021		
Gestion des milieux aquatiques	DEEP	Engagement International Water Association : Territoire Eau Responsable		
Gouvernance communautaire et pilotage	DGS	Rapport d'Activité et de Développement Durable, suivi de la mutualisation (RADD) 2019		bientôt le 2020
Gouvernance communautaire et pilotage	DGS	Cadrage de l'arbre des objectifs		
Gouvernance communautaire et pilotage	DGS	Communication du Président au conseil communautaire du 8 avril 2021 - Orientations générales à l'occasion du vote des taux de fiscalité 2021		
Gouvernance territoriale	DGS	Statuts de Cap Atlantique		
Gouvernance territoriale	DGS	Charte fondatrice de Cap Atlantique		
Gouvernance territoriale	DMAC	Charte Défi maritime et Littoral de Loire-Atlantique		
Habitat et logement	Habitat	PLH 2	PLH 2	
Habitat et logement	Habitat	CIL		
Habitat et logement	Habitat	Logements des Saisonniers Diag		
Handicap	Habitat	Délibération de création de la CIA		pas de document stratégique
Juridique et commande publique	Juridique	Guide des procédures de la commande publique		
Lutte contre la pollution de l'air	DEEP			pas de document stratégique
Lutte contre les nuisances	DEEP			pas de document stratégique
Lutte contre les nuisances sonores	DEEP			pas de document stratégique
Mobilité	DEEP			Vers un plan de mobilité
Mobilité	DEEP	Schéma directeur cyclable		
Moyens	DGA			
Mutualisation	DGA	Schéma de mutualisation	Dossier espace Intranet	
Parc automobile	Parc Auto			
Police spéciale				Sans objet
Politique de la ville				Sans objet
Prévention de la délinquance	DMAC	délibération de création du CISPD		pas de document stratégique
Solidarité territoriale	DGS			vers un pacte financier, fiscal et de solidaritésolidarité
Système d'information communautaire	DSIC	Schéma directeur informatique 2011		Obsolète, vers un nouveau SDI
Tourisme	DEV	Délégation de service public à la SPL Bretagne Plein Sud		vers une redéfinition en 2022
Urbanisme communautaire				sans objet
Voirie communautaire				sans objet
Zones d'aménagement concerté				sans objet

Annexe 1.3 – Diagnostic et enjeux du territoire

- 1 : Transition écologique - Mobilité et transports
- 2 : Transition écologique - PCAET, Cadre général et Enjeux Bâtiment et Energies Nouvelles Renouvelables
- 3 : Transition écologique - Milieux naturels et Biodiversité
- 4 : Transition écologique - Défense contre les inondations et contre la mer et autres risques naturels et technologiques
- 5 : Transition écologique - Qualité des eaux et gestion des milieux aquatiques
- 6 : Transition écologique - Sobriété foncière
- 7-1 : Transition écologique - Gestion des déchets
- 7-2 : Transition écologique – schéma directeur des déchetteries et équipements associés
- 8-1 : Transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable
- 8-2 : Transition vers une économie soutenable- tourisme-Favoriser le renouvellement du tourisme
- 9 : Développement économique soutenable - Economies primaires
- 10-1 : Des logements, des villes et des territoires plus durables. Croisement SCOT/CRTE
- 10-2 : Cohésion sociale et Territoriale - Logement et mixité sociale
- 10-3 : Programme Local de l'Habitat
- 11 : Cohésion sociale et Territoriale -Culture et Cohésion Sociale et Territoriale
- 12 : Cohésion sociale et Territoriale - De la gestion d'équipements sportifs communautaires à une politique sportive du territoire
- 13 : Cohésion sociale et Territoriale - Réduction des inégalités sociales et territoriales de Santé (Contrat Local de Santé -CLS)
- 14 : Cohésion sociale et Territoriale - Politique familiale et cohésion sociale

Total CRTE	59 opérations dont 8 non chiffrées			95 146 512	900 000	9 512 691	3 272 938	288 119	0	63 050	991 965	2 353 000	78 414 749	82%	Total générales aides accordées (ANN 2.2) et envisagées (présente annexe)		
Totaux annexe 2.2	29 opérations dont 0 non chiffrées			48 274 317	0	8 800 366	962 500	0	0	0	0	0	39 161 451	81%		16 731 763 €	
Nombre ou totaux	30 opérations dont 8 non chiffrées	Calendrier, ne compléter que pour un projet réellement planifié par le MO		46 872 195	900 000	712 325	2 310 438	288 119	0	63 050	991 965	2 353 000	39 253 298	84%	Total aides envisagées		
													Une croix X montre un intérêt a priori au financement du projet, un montant de la subvention envisageable est mentionné en noir, un financement acquis (acte juridique pris) en rouge.		autofinancement du MO, du HT (autre TVA éventuellement non récupérée)		7 618 897 €

0 €

Année programmation financière Etat	Maître d'ouvrage (MO)	Action ou Projet (ou natures d'actions ou projets)	année prévisionnelle début effectif	année prévisionnelle mise en service ou achèvement	Orientation du CRTE	Coût prévisionnel HT (ou TTC quand assiette TTC)	UE	Etat	Région PdL	CD 44	Région Bretagne	Département du Morbihan	Bloc local (hors MO)	Autres partenaires	Montant	%	Observations,
	Cap Atlantique	Définition d'une stratégie de gestion du trait de côte	2021	2023	Transition écologique	220 000		150 000							70 000 €	31,82 %	Dans le cadre d'une mission d'assistance du CEREMA sur le périmètre CARENE - Cap Atlantique
	Cap Atlantique	Liaison vélo barrage Arzal-Camoëlle	2021	2022	Transition écologique	185 595						28 050			157 545 €	84,89 %	Non retenu DSIL 2021
	Cap Atlantique	Etudes préalables à second PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations	2022	2024	Transition écologique			X	X	X					0 €		Des actions en cours seront prises en compte. Le périmètre exact des études n'est pas encore défini.
	Cap Atlantique	Programme Petites Villes de Demain (Guérande et Herbignac)	2021	2027	Cohésion sociale et territoriale										0 €		en attente confirmation soutien Banque des Territoires
	Cap Atlantique	Chef de projet PVD - Petites Villes de Demain (Guérande et Herbignac)	2021	2024	Cohésion sociale et territoriale	173 100		129 825					25 965		17 310 €	10,00 %	en attente confirmation soutien Banque des Territoires
	Cap Atlantique	Repérage gisements foncier en renouvellement urbain - Méthodologie de repérage avec le CEREMA	2019	2021	Transition écologique	75 000		22 500							52 500 €	70,00 %	
	Communes	Acquisitions foncières en vue de réaliser du logement social de type PLUS ou PLAI ou BRS, réhabilitation bâtiments communaux pour logement social	2021	2026	Cohésion sociale et territoriale	3 500 000				X	Pressenti contrat territoire		850 000	X (bailleurs sociaux)	2 650 000 €	75,71 %	Evaluation à partir de ratios, un nouveau PLH devant intervenir en 2024. Les aides de Cap Atlantique aux bailleurs sociaux interviennent ultérieurement.
	Cap Atlantique	Sentier littoral de Pénestin tranche sud	2022	2022	Transition écologique	250 000		125 000				35 000			90 000 €	36,00 %	
	Cap Atlantique	Des atlas de Biodiversité Communale	2022	2023	Transition écologique	360 000		X		X		X	16 000		344 000 €	95,56 %	
	Cap Atlantique	Centre aquatique communautaire à Herbignac	2021	2023	Cohésion sociale et territoriale	8 592 500		170 000	1 790 000	X					6 632 500 €	77,19 %	Pistes de financement : futures contractualisations régionale et départementale et DSIL/DETR 2022
	Cap Atlantique	Phase 2 Conservatoire de musique communautaire	2022	2025	Cohésion sociale et territoriale	10 683 000			X	X					10 683 000 €	100,00 %	Autres financements envisagés : fonds européens 2021-27, CPER 2021-27, DETR-DSIL 2022-2023-2024-2025, futur contrat régional 2021-27
	Cap Atlantique	Requalification site "CTO" (Guérande)	2022	2028	Transition écologique	2 395 000		X		X					2 395 000 €	100,00 %	
	Cap Atlantique	Déchèterie mutualisée La Baule-Escoublac / Guérande	2023	2024	Transition écologique	2 554 000									2 554 000 €	100,00 %	
	Cap Atlantique	Déchèterie mutualisée Batz-sur-Mer / Le Pouliguen	2025	2025	Transition écologique	2 715 000									2 715 000 €	100,00 %	
	Cap Atlantique et communes	Mise en œuvre d'un schéma vélo communautaire et de projets communaux cohérents avec le schéma.	2022	2026	Transition écologique	3 750 000				X	Pressenti pour contrat territorial	X Fonds régionaux territorialisés sollicités			3 750 000 €	100,00 %	
	Parc Naturel Régional de Brière	PAT Plan Alimentaire Territorial PAT Brière Estuaire Presqu'île, mise au point du plan d'action	2021	2024	Transition écologique	371 000		115 000	60 000				100 000	20 000	76 000 €	0 €	
	Cap Atlantique et communes	PAT Plan Alimentaire Territorial, plan d'action du territoire de Cap Atlantique,	2022	2026	Transition écologique										0 €		
	Cap Atlantique	Schémas vélos communaux (études)	2021	2022	Transition écologique	80 000			X						80 000 €	100,00 %	
	Cap Atlantique et communes	Poursuite des programmes de rénovation thermique des bâtiments publics	2022	2027	Transition écologique										0 €		
	Cap Atlantique	Contrat local de santé avec l'ARS	2022	2027	Cohésion sociale et territoriale										0 €		
	Cap Atlantique	Installations agricoles en bordure Parc du POUILL'GO à Batz-sur-Mer - Aménagements des terrains	2024	2025	Développement économique durable										0 €		Projet stade AVP, acquisitions foncières en 2022
	Cap Atlantique	PTRE : Plateforme Territoriale de la Renovation Energétique	2022	2023	Transition écologique	200 000			90 000					35 000	75 000 €	37,50 %	Dépenses de fonctionnement sur 2 ans

Cap Atlantique	Guichet solaire	2022	2026	Transition écologique	40 000									40 000 €	100,00 %	Dépenses de fonctionnement sur 5 ans
SAS à créer	Centrale solaire de Kéraline (ancien Centre enfouissement technique à Herbignac)	2022	2025	Transition écologique	4 500 000									4 500 000 €	100,00 %	Projet porté par une SAS territoriale, pas obligatoirement de participation de Cap Atlantique mais pas exclus
SYDELA et Morbihan Energies	Ombrières solaires	2022	2026	Transition écologique										0 €		
Cap Atlantique	Grands passages des gens du voyage- création d'un terrain d'accueil pérenne	2022	2023	Cohésion sociale et territoriale	150 000		X		x pressenti contrat territoire					150 000 €	100,00 %	Lieu non encore arbitré
Cap Atlantique	3 terrains familiaux d'accueil des gens du voyage- accompagnement à la création	2023	2025	Cohésion sociale et territoriale	60 000		X		x pressenti contrat territoire					60 000 €	100,00 %	Projets à porter par bailleurs sociaux
Cap Atlantique	Parc conchylicole de Loscolo à Penestin - création tranche 1	2019	2023	Développement économique durable	5 194 000	900 000							2 298 000	1 996 000 €	38,43 %	La date d'achèvement est celle de la tranche 1, le montant de l'opération pour les 2 tranches
Cap Atlantique	Tour de côte cyclable - Le Croisic	2021	2022	Transition écologique	824 000				370 438	288 119				165 443 €	20,08 %	
Cap Atlantique	CAF - Convention Territoriale Globale	2022	2027	Cohésion sociale et territoriale									X (CAF)	0 €		

Annexe 5-1 Financements de l'Etat de droit commun

														PROJET : partenaires sollicités par le MO pour cofinancements (X) ACTION : cofinancements accordés (montant)				
Année	Orientation stratégique	Année	Axe	Prg Etat	Plan de relance	CPER	Maître d'ouvrage	Opération (projet/action)	Projet ou Action	Investissement ou fonctionnement	Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel HT	UE	Etat	Région des Pays de La Loire	Département de Loire-Atlantique	Communes et intercommunalité	
2020			2.1				Cap Atlantique	Construction d'un pôle d'affaires et d'une maison de l'Intercommunalité – TR1			Avril 2020 à avril 2021	600 000 €		100 000,00 €				
2020			1.7.6	PR	PR		Cap Atlantique	Acquisition de bacs jaunes (Extension des Consignes de Tri - ECT)			janvier à décembre 2020	1 700 000 €		340 000,00 €				
2020			3.4				Batz-Sur-Mer	Maison de santé (achat de locaux construits par SILENE)			Décembre 2020 à décembre 2021	650 000		326 312,00 €				
2020							Batz-Sur-Mer	Publication d'un ouvrage – Musée des Marais Salants						3 000,00 €				
2020							Batz-Sur-Mer	Restauration d'oeuvres du Musée des Marais Salants						2 480,00 €				
2020							Baule-Escoublac (La)	Mise en œuvre d'une solution de pilotage, de type GTB (bâtiments connectés)			Janvier 2020 à décembre 2021	1 800 000 €		186 312,00 €				
2020							Baule-Escoublac (La)	Actions du conservatoire à rayonnement intercommunal						10 000,00 €				
2020							Baule-Escoublac (La)	Collège Eric Tabarly : atelier théâtre						1 500,00 €				
2020							Le Croisic	Restauration du bateau KURUN						11 864,00 €				
2020							Le Croisic	Abords de l'immeuble situé au 2 de la Bretonnerie						26 032,00 €				
2020							Guérande	Actions VAH (Ville d'Art et d'Histoire)						21 000,00 €				
2020							Guérande	Collégiale Saint-Aubin : restauration de vitraux						47 640,00 €				
2020							Guérande	Porte Saint-Michel						59 360,00 €				
2020							Guérande	Rempart zone B et porte de Saillé						118 000,00 €				

Annexe 5-1 Financements de l'Etat de droit commun

2020							Guérande	Le JARDIN D'ARLEQUIN : Activités de démocratisation et d'éducation artistique et culturelle							2 000,00 €			
2020							Guérande	MILLE FEUILLES ET PETIT LU : projet Bébé Croque-livres							8 000,00 €			
2020							Guérande	Collège J. BREL : atelier théâtre							1 500,00 €			
2020			3.2	PVD			Herbignac	Espace festif polyvalent			Juillet 2020 à décembre 2021	2 830 086 €			100 000,00 €			
2020							Herbignac	Atelier du Potier							11 156,00 €			
2020							Piriac Sur Mer	Amélioration desserte du centre bourg			mars à juin 2020	65 430 €			13 086,00 €			
2020							Pouliguen (Le)	Construction d'un nouveau centre technique municipal			janvier à décembre 2020	626 946 €			100 000,00 €			
2020							Pouliguen (Le)	Création : Galery HASY résidence d'artistes dispositif capsule							11 500,00 €			
2020							Pouliguen (Le)	Création : Aide à l'installation et à l'achat de matériel pour M. MERRE							3 000,00 €			
2020							Pouliguen (Le)	Collège Jules Verne : atelier théâtre							1 500,00 €			
2020							Pouliguen (Le)	Le SEL DES MOTS : salon de la petite éditin							6 000,00 €			
2020				PR	PR		Saint-Molf	Réhabilitation du bourg – 2è tranche			janvier à mars 2020	284 140 €			119 008,04 €			
2020							Saint-Molf	Lycée privé agricole KERGUENEC : poursuite du projet « Mise en lumière »							3 000,00 €			
2020			3.2				Turballe (La)	Changement menuiseries extérieures du GS J. Verne			juillet à août 2020	80 000 €			40 000,00 €			
2020				PC			SM Ports Pêche & Plaisance	Aménagement projet port La Turballe			Décembre 2020 à juin 2022	10 507 128 €			1 000 000,00 €			
2020							Férel	Mise en place vidéoprotection à la mairie et au complexe sportif			Mars 2020 à mars 2023	37 812 €			18 906,00 €			
2020							Pénestin	Réaménagement des cimetières et création espace cinéraire			février à juin 2021	113 681 €			24 000,00 €			

Annexe 5-1 Financements de l'Etat de droit commun

2021		1.7			Cap Atlantique	Déchetterie de Pénestin (mise en sécurité et conformité des lieux)		mars à mai 2021	646 900 €		190 000,00 €			
2021		3.2			Cap Atlantique	Reconversion ancienne chapelle petit séminaire (Tr 1 : étude de programmation et AMO)		novembre 2021 à septembre 2025	2 317 134 €		200 000,00 €			
2021		3.3	PVD		Batz-Sur-Mer	Réaménagement des vestiaires du complexe sportif (réhabilitation thermique)		novembre 2020 à juin 2021	358 910 €		183 044,00 €			
2021		1.2	PVD		Baule-Escoublac (La)	Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville		Janvier à décembre 2022	1 000 000 €		350 000,00 €			
2021			PVD		Baule-Escoublac (La)	Rénovation promenade de mer – Tr. 1		Novembre 2021 à novembre 2024	4 000 000 €		400 000,00 €			
2021		1.2			Croisic (Le)	Rénovation énergétique d'un bâtiment public (créat° de 2 lgts et d'un local commercial)		février à juin 2021	106 250 €		85 000,00 €			
2021					Croisic (Le)	Eglise ND de la Pitié : restauration intérieure, consolidations charpente					230 400,00 €			
2021		3.2			Guérande	Construction d'une école dans l'éco-quartier de la Maison Neuve Tr. 1		Décembre 2021 à septembre 2023	4 359 292 €		700 000,00 €			
2021		3.3			Guérande	Réhabilitation du complexe sportif Jean Ménager		Novembre 2020 à février 2022	2 464 538 €		785 000,00 €			
2021					Guérande	Remparts zone I Tr. 5					241 000,00 €			
2021					Guérande	Remparts zone H					160 000,00 €			
2021					Guérande	Collégiale Saint-Aubin					28 000,00 €			
2021		3.2			Herbignac	Construction espace festif polyvalent		Juin 2021 à août 2023	2 832 384 €		500 000,00 €			
2021					Mesquer	Mission d'ingénierie pour la requalification des entrées du centre bourg		Mars à septembre 2021	42 875 €		21 438,00 €			
2021		3.2			Piriac Sur Mer	Réhabilitat° technique et thermique du GS + créat° d'un 2ème restaurant scolaire		Septembre 2021 à août 2022	500 000 €		250 000,00 €			
2021		3.2			Pouliguen (Le)	Rénovation énergétique GS Victor Hugo		Décembre 2021 à août 2022	909 386 €		359 554,00 €			
2021		3.2			Saint-Lyphard	Réhabilitation énergétique écoles publiques TR. 1		Juin 2021 à décembre 2022	132 000 €		52 800,00 €			
2021		3.2			Turballe (La)	Changement des menuiseries de la restauration du GS Jules Verne		juillet à août 2021	150 000 €		75 000,00 €			
2021					Turballe (La)	Protect° et restaurat° de la dune, aménagement cheminement piéton		Septembre 2021 à janvier 2022	270 000 €		100 000,00 €			
2021					SM Ports Pêche & Plaisance	Aménagement projet port La Turballe		Decembre 2020 à juin 2022	12 013 028 €		2 000 000,00 €			

Annexe 5-1 Financements de l'Etat de droit commun

2021							Camoël	Création d'un city-park			mars à avril 2021	71 133 €		19 206,00 €			
2021							Férel	Rénovation énergétique de la mairie			septembre 2021 à décembre 2022	285 350 €		146 700,00 €			

CPER	Contrat de plan Etat-Région	51104403,18	0	9793298,04	0	0	0
------	-----------------------------	-------------	---	------------	---	---	---

PR Plan de relance
 PC Pacte de Cordemais
 TI Territoire d'industrie
 PVD Petites villes de demain
 ACV Action coeur de ville

Annexe 5-1 Financements de l'Etat de droit commun

						Camoël	Création d'un city-park			mars à avril 2021	71 133 €					
						Férel	Rénovation énergétique de la mairie			septembre 2021 à décembre 2022	285 350 €					

R Contrat de plan Etat-Région
 : Plan de relance
 Pacte de Cordemais
 Territoire d'industrie
 D Petites villes de demain
 ✓ Action coeur de ville

51104403,18

0

0

0

Annexe 5-1 Financements de l'Etat de droit commun

		1.7			Cap Atlantique	Déchetterie de Pénestin (mise en sécurité et conformité des lieux)			mars à mai 2021	646 900 €			190 000,00 €		
		3.2			Cap Atlantique	Reconversion ancienne chapelle petit séminaire (Tr 1 : étude de programmation et AMO)			novembre 2021 à septembre 2025	2 317 134 €	150 000,00 €		50 000,00 €		
		3.3	PVD		Batz-Sur-Mer	Réaménagement des vestiaires du complexe sportif (réhabilitation thermique)			novembre 2020 à juin 2021	358 910 €				183 044,00 €	
		1.2	PVD		Baule-Escoublac (La)	Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville			Janvier à décembre 2022	1 000 000 €				350 000,00 €	
			PVD		Baule-Escoublac (La)	Rénovation promenade de mer – Tr. 1			Novembre 2021 à novembre 2024	4 000 000 €			400 000,00 €		
		1.2			Croisic (Le)	Rénovation énergétique d'un bâtiment public (créat° de 2 lgts et d'un local commercial)			février à juin 2021	106 250 €			85 000,00 €		
					Croisic (Le)	Eglise ND de la Pitié : restauration intérieure, consolidations charpente									
		3.2			Guérande	Construction d'une école dans l'éco-quartier de la Maison Neuve Tr. 1			Décembre 2021 à septembre 2023	4 359 292 €	350 000,00 €		350 000,00 €		
		3.3			Guérande	Réhabilitation du complexe sportif Jean Ménager			Novembre 2020 à février 2022	2 464 538 €				785 000,00 €	
					Guérande	Remparts zone I Tr. 5									
					Guérande	Remparts zone H									
					Guérande	Collégiale Saint-Aubin									
		3.2			Herbignac	Construction espace festif polyvalent			Juin 2021 à août 2023	2 832 384 €		500 000,00 €			
					Mesquer	Mission d'ingénierie pour la requalification des entrées du centre bourg			Mars à septembre 2021	42 875 €	21 438,00 €				
		3.2			Piriac Sur Mer	Réhabilitat° technique et thermique du GS + créat° d'un 2ème restaurant scolaire			Septembre 2021 à août 2022	500 000 €				250 000,00 €	
		3.2			Pouliguen (Le)	Rénovation énergétique GS Victor Hugo			Décembre 2021 à août 2022	909 386 €				359 554,00 €	
		3.2			Saint-Lyphard	Réhabilitation énergétique écoles publiques TR. 1			Juin 2021 à décembre 2022	132 000 €				52 800,00 €	
		3.2			Turballe (La)	Changement des menuiseries de la restauration du GS Jules Verne			juillet à août 2021	150 000 €				75 000,00 €	
					Turballe (La)	Protect° et restaurat° de la dune, aménagement cheminement piéton			Septembre 2021 à janvier 2022	270 000 €			100 000,00 €		
					SM Ports Pêche & Plaisance	Aménagement projet port La Turballe			Decembre 2020 à juin 2022	12 013 028 €		2 000 000,00 €			

Annexe 5-1 Financements de l'Etat de droit commun

						Camoël	Création d'un city-park			mars à avril 2021	71 133 €	19 206,00 €					
						Férel	Rénovation énergétique de la mairie			septembre 2021 à décembre 2022	285 350 €					146 700,00 €	

R : D ✓	Contrat de plan Etat-Région Plan de relance Pacte de Cordemais Territoire d'industrie Petites villes de demain Action coeur de ville	51104403,18	1 120 378 €	3 885 710 €	1 577 180 €	2 202 098 €	0,00 €
------------------	---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------

Annexe 5-1 Financements de l'Etat de droit commun

Orientation stratégique	Année	Axe	Prg Etat	Plan de relance	CPER	Maître d'ouvrage	Opération (projet/action)	Projet ou Action	Investissement ou fonctionnement	Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel HT	DETR	DSIL	DSIL PR	DSIL RE	DRAC	DDTM	ANCT	
		2.1				Cap Atlantique	Construction d'un pôle d'affaires et d'une maison de l'Intercommunalité – TR1			Avril 2020 à avril 2021	600 000 €	100 000,00 €							
		1.7.6	PR	PR		Cap Atlantique	Acquisition de bacs jaunes (Extension des Consignes de Tri - ECT)			janvier à décembre 2020	1 700 000 €			340 000,00 €					
		3.4				Batz-Sur-Mer	Maison de santé (achat de locaux construits par SILENE)			Décembre 2020 à décembre 2021	650 000	140 000,00 €	186 312,00 €						
						Batz-Sur-Mer	Publication d'un ouvrage – Musée des Marais Salants										3 000 €		
						Batz-Sur-Mer	Restauration d'oeuvres du Musée des Marais Salants										2 480 €		
						Baule-Escoublac (La)	Mise en œuvre d'une solution de pilotage, de type GTB (bâtiments connectés)			Janvier 2020 à décembre 2021	1 800 000 €		186 312,00 €						
						Baule-Escoublac (La)	Actions du conservatoire à rayonnement intercommunal										10 000 €		
						Baule-Escoublac (La)	Collège Eric Tabarly : atelier théâtre										1 500 €		
						Le Croisic	Restauration du bateau KURUN										11 864 €		
						Le Croisic	Abords de l'immeuble situé au 2 de la Bretonnerie										26 032 €		
						Guérande	Actions VAH (Ville d'Art et d'Histoire)										21 000 €		
						Guérande	Collégiale Saint-Aubin : restauration de vitraux										47 640 €		
						Guérande	Porte Saint-Michel										59 360 €		
						Guérande	Rempart zone B et porte de Saillé										118 000 €		

Annexe 5-1 Financements de l'Etat de droit commun

	1.7		Cap Atlantique	Déchetterie de Pénestin (mise en sécurité et conformité des lieux)		mars à mai 2021	646 900 €			190 000,00 €				
	3.2		Cap Atlantique	Reconversion ancienne chapelle petit séminaire (Tr 1 : étude de programmation et AMO)		novembre 2021 à septembre 2025	2 317 134 €	150 000,00 €		50 000,00 €				
	3.3	PVD	Batz-Sur-Mer	Réaménagement des vestiaires du complexe sportif (réhabilitation thermique)		novembre 2020 à juin 2021	358 910 €				183 044,00 €			
	1.2	PVD	Baule-Escoublac (La)	Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville		Janvier à décembre 2022	1 000 000 €				350 000,00 €			
		PVD	Baule-Escoublac (La)	Rénovation promenade de mer – Tr. 1		Novembre 2021 à novembre 2024	4 000 000 €			400 000,00 €				
	1.2		Croisic (Le)	Rénovation énergétique d'un bâtiment public (créat° de 2 lgts et d'un local commercial)		février à juin 2021	106 250 €			85 000,00 €				
			Croisic (Le)	Eglise ND de la Pitié : restauration intérieure, consolidations charpente								230 400 €		
	3.2		Guérande	Construction d'une école dans l'éco-quartier de la Maison Neuve Tr. 1		Décembre 2021 à septembre 2023	4 359 292 €	350 000,00 €		350 000,00 €				
	3.3		Guérande	Réhabilitation du complexe sportif Jean Ménager		Novembre 2020 à février 2022	2 464 538 €				785 000,00 €			
			Guérande	Remparts zone I Tr. 5								241 000 €		
			Guérande	Remparts zone H								160 000 €		
			Guérande	Collégiale Saint-Aubin								28 000 €		
	3.2		Herbignac	Construction espace festif polyvalent		Juin 2021 à août 2023	2 832 384 €		500 000,00 €					
			Mesquer	Mission d'ingénierie pour la requalification des entrées du centre bourg		Mars à septembre 2021	42 875 €	21 438,00 €						
	3.2		Piriac Sur Mer	Réhabilitat° technique et thermique du GS + créat° d'un 2ème restaurant scolaire		Septembre 2021 à août 2022	500 000 €				250 000,00 €			
	3.2		Pouliguen (Le)	Rénovation énergétique GS Victor Hugo		Décembre 2021 à août 2022	909 386 €				359 554,00 €			
	3.2		Saint-Lyphard	Réhabilitation énergétique écoles publiques TR. 1		Juin 2021 à décembre 2022	132 000 €				52 800,00 €			
	3.2		Turballe (La)	Changement des menuiseries de la restauration du GS Jules Verne		juillet à août 2021	150 000 €				75 000,00 €			
			Turballe (La)	Protect° et restaurat° de la dune, aménagement cheminement piéton		Septembre 2021 à janvier 2022	270 000 €			100 000,00 €				
			SM Ports Pêche & Plaisance	Aménagement projet port La Turballe		Decembre 2020 à juin 2022	12 013 028 €		2 000 000,00 €					

Annexe 5-1 Financements de l'Etat de droit commun

						Camoël	Création d'un city-park			mars à avril 2021	71 133 €	19 206,00 €						
						Férel	Rénovation énergétique de la mairie			septembre 2021 à décembre 2022	285 350 €					146 700,00 €		

R	Contrat de plan Etat-Région	51104403,18	1120378,04	3 885 710,00 €	1 577 180,00 €	2 202 098,00 €	1 007 932 €	0	0
---	-----------------------------	-------------	------------	----------------	----------------	----------------	-------------	---	---

- ⋮ Plan de relance
- ⋮ Pacte de Cordemais
- ⋮ Territoire d'industrie
- ⋮ Petites villes de demain
- ✓ Action coeur de ville

Annexe 5-1 Financements de l'Etat de droit commun

		1.7			Cap Atlantique	Déchetterie de Pénestin (mise en sécurité et conformité des lieux)			mars à mai 2021	646 900 €				190 000,00
		3.2			Cap Atlantique	Reconversion ancienne chapelle petit séminaire (Tr 1 : étude de programmation et AMO)			novembre 2021 à septembre 2025	2 317 134 €				200 000,00
		3.3	PVD		Batz-Sur-Mer	Réaménagement des vestiaires du complexe sportif (réhabilitation thermique)			novembre 2020 à juin 2021	358 910 €				183 044,00
		1.2	PVD		Baule-Escoublac (La)	Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville			Janvier à décembre 2022	1 000 000 €				350 000,00
			PVD		Baule-Escoublac (La)	Rénovation promenade de mer – Tr. 1			Novembre 2021 à novembre 2024	4 000 000 €				400 000,00
		1.2			Croisic (Le)	Rénovation énergétique d'un bâtiment public (créat° de 2 lgts et d'un local commercial)			février à juin 2021	106 250 €				85 000,00
					Croisic (Le)	Eglise ND de la Pitié : restauration intérieure, consolidations charpente								230 400,00
		3.2			Guérande	Construction d'une école dans l'éco-quartier de la Maison Neuve Tr. 1			Décembre 2021 à septembre 2023	4 359 292 €				700 000,00
		3.3			Guérande	Réhabilitation du complexe sportif Jean Ménager			Novembre 2020 à février 2022	2 464 538 €				785 000,00
					Guérande	Remparts zone I Tr. 5								241 000,00
					Guérande	Remparts zone H								160 000,00
					Guérande	Collégiale Saint-Aubin								28 000,00
		3.2			Herbignac	Construction espace festif polyvalent			Juin 2021 à août 2023	2 832 384 €				500 000,00
					Mesquer	Mission d'ingénierie pour la requalification des entrées du centre bourg			Mars à septembre 2021	42 875 €				21 438,00
		3.2			Piriac Sur Mer	Réhabilitat° technique et thermique du GS + créat° d'un 2ème restaurant scolaire			Septembre 2021 à août 2022	500 000 €				250 000,00
		3.2			Pouliguen (Le)	Rénovation énergétique GS Victor Hugo			Décembre 2021 à août 2022	909 386 €				359 554,00
		3.2			Saint-Lyphard	Réhabilitation énergétique écoles publiques TR. 1			Juin 2021 à décembre 2022	132 000 €				52 800,00
		3.2			Turballe (La)	Changement des menuiseries de la restauration du GS Jules Verne			juillet à août 2021	150 000 €				75 000,00
					Turballe (La)	Protect° et restaurat° de la dune, aménagement cheminement piéton			Septembre 2021 à janvier 2022	270 000 €				100 000,00
					SM Ports Pêche & Plaisance	Aménagement projet port La Turballe			Decembre 2020 à juin 2022	12 013 028 €				2 000 000,00

Annexe 2.4 Financements de la Région - Plan de relance

Bénéficiaire	Localisation	Intitulé op	Date d'attribution de l'aide	Section	Montant voté
HOPITAL INTERCOMMUNAL PRESQU ILE GUERANDE	GUERANDE	Equipements biomédicaux, informatiques et mobiliers dans le cadre du fonds régional de soutien aux équipements hospitaliers et de l'AAP hôpitaux de proximité de l'ARS des Pays de la Loire	12/02/2021	Investissement	29 863,00 €
MAIRIE DE BATZ SUR MER	BATZ-SUR-MER	PLRIC : Rénovation thermique des vestiaires du complexe sportif	31/03/2021	Investissement	71 782,00 €
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA PRESQU ILE DE GUERANDE ATLANTIQUE	GUERANDE	La réhabilitation de la chapelle du Petit Séminaire en auditorium. Projet de conservatoire communautaire (phase 1)	21/05/2021	Investissement	274 750,00 €
COMMUNE DE GUERANDE	GUERANDE	La construction d'une école 12 classes, d'un accueil péri scolaire /centre de loisirs et d'un restaurant scolaire Ecoquartier de la Maison Neuve	21/05/2021	Investissement	274 750,00 €
COMMUNE DE LA BAULE ESCOUBLAC	LA BAULE-ESCOUBLAC	L'acquisition foncière - cabinet médical	21/05/2021	Investissement	274 750,00 €
COMMUNE D HERBIGNAC	HERBIGNAC	La construction d'un espace festif polyvalent	21/05/2021	Investissement	274 750,00 €
COMMUNE BATZ SUR MER	BATZ SUR MER	Aménagement de locaux pour accueillir le centre municipal de santé, au titre du dispositif régional "Fonds d'urgence pour le maintien desz professionnels de santé"	23/09/2021	Investissement	26 466,00 €
COMMUNE DE LA BAULE-ESCOUBLAC	LABAULE ESCOUBLAC	Centre de vaccination à La Baule, dans le cadre du Fonds de soutien pour la campagne de vaccination contre la COVID-19	23/09/2021	Investissement	10 000,00 €
					1 237 111,00 €



Modèle de fiche action/projet xxxxxx

CRTE de Cap Atlantique

Orientation stratégique du CRTE (Etat)	
Axe stratégique du CRTE (maître d'ouvrage)	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?

Coût prévisionnel	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe .
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Indicateurs d'évaluation proposés	
Statut de l'action ou du projet au regard du CRTE	Trois choix possibles seulement : Retenu Susceptible d'être retenu Non statué

Fiche inventaire permanent des projets significatifs du territoire

L'objectif de l'inventaire est de donner aux élus et services du territoire une aide à l'optimisation du financement des projets du territoire (Communes, Cap Atlantique, Syndicats intercommunaux, SPL...) en proposant de les orienter vers les fonds européens et (ou) les crédits de l'Etat et de ses agences (CRTE) et (ou) les dispositifs des Régions, des Départements, de Cap Atlantique (fonds de concours). Les données seront exploitées par le service Contrats et Financement de Cap Atlantique en lien avec ses homologues des partenaires financiers. Un comité de coordination composé d'élus devrait être constitué.

Contacts à Cap Atlantique: Prénom NOM xxxxx@cap-atlantique.fr (<mailto:xxxxx@cap-atlantique.fr>); Prénom NOM xxxxx@cap-atlantique.fr (<mailto:xxxxx@cap-atlantique.fr>).

* Obligatoire

* Ce formulaire enregistrera votre nom, veuillez renseigner votre nom.

Nom du projet

1.jnghdj,gh

Maitre d'Ouvrage

2. hg,,bx *

3. Maitre d'ouvrage *

- ASSERAC
- BATZ SUR MER
- CAMOEL
- FEREL
- GUERANDE
- HERBIGNAC
- LA BAULE-ESCOUBLAC
- LA TURBALLE
- LE CROISIC
- LE POULIGUEN
- MESQUER
- PENESTIN
- PIRIAC-SUR-MER
- SAINT-LYPHARD
- SAINT-MOLF
- SPL BRETAGNE PLEIN SUD
- Syndicat Mixte des Transports Routiers - Lila Presqu'île.
- CAP Atlantique

4. Téléphone du référent chez le maître d'ouvrage *

5. Mail du référent chez le maître d'ouvrage

Descriptif, objectifs, enjeux du projet/action

6. Localisation du projet/action

7. Dans quelle finalité principale ou quel plan stratégique s'inscrit le projet ou l'action ?

Commencer par la finalité stratégique pour finir par la finalité propre au projet en passant par les axes intermédiaires s'il y a lieu. Exemple: Attractivité du territoire (ou de la commune) aux jeunes ménages - loger et ancrer les jeunes ménages aux revenus modestes - développer le logement social de type adapté aux jeunes ménages - acquérir du foncier en vue de mettre en place du bail réel solidaire.

8. Quel est l'indicateur, ou les indicateurs, qui vous paraissent le mieux mesurer la contribution du projet ou de l'action aux objectifs stratégiques annoncés ?

9. Dans son mode de réalisation, en quoi le projet ou l'action prend-il en compte la transition écologique, la cohésion sociale ou territoriale, le développement économique ?

Exemple: production d'énergie renouvelable, isolation thermique renforcée, récupération des eaux pluviales.

10. Quel est l'indicateur qui vous paraît le mieux mesurer cette contribution, à la réception du projet? Même question en fonctionnement ultérieur?

11. Description sommaire *

Si l'opération se réalise en tranches, mentionner leur nombre et le numéro de celle-ci

Programmation - Calendrier - Phasage

12. Date prévisionnelle de début effectif de l'opération ou action

Format : mm/jj/aaaa

13. Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération ou action

Période

Format : mm/jj/aaaa

14. Etat d'avancement du projet ou action

(Liste de choix fermée)

- Projet / Intention de faire
- Faisabilité réalisée
- Programme arrêté
- Stade Avant-Projet (AVP)
- Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) monté
- Attribution du marché (lots principaux)
- Opération ou action engagée et en cours de réalisation
- Opération ou action achevée

15. Date de la décision approuvant le programme et/ou le plan de financement (délibération(s))

Sollicitation du(des) financeur(s) visé(s)

Plan de financement

16. Montant HT

La valeur doit être un nombre

17. Montant TTC

La valeur doit être un nombre

18. Le plan de financement est-il établi?

- OUI
- NON

19. Partenaire Financier 1 et dispositif visé

20. Montant attendu du partenaire financier 1

21. Statut du financement du partenaire 1

- Attendu
- Acquis

22. Partenaire financier 2 et dispositif visé

23. Montant attendu du partenaire financier 2

24. Statut du financement du partenaire 2

Attendu

Acquis

25. Partenaire financier 3 et dispositif visé

26. Montant attendu du partenaire financier 3

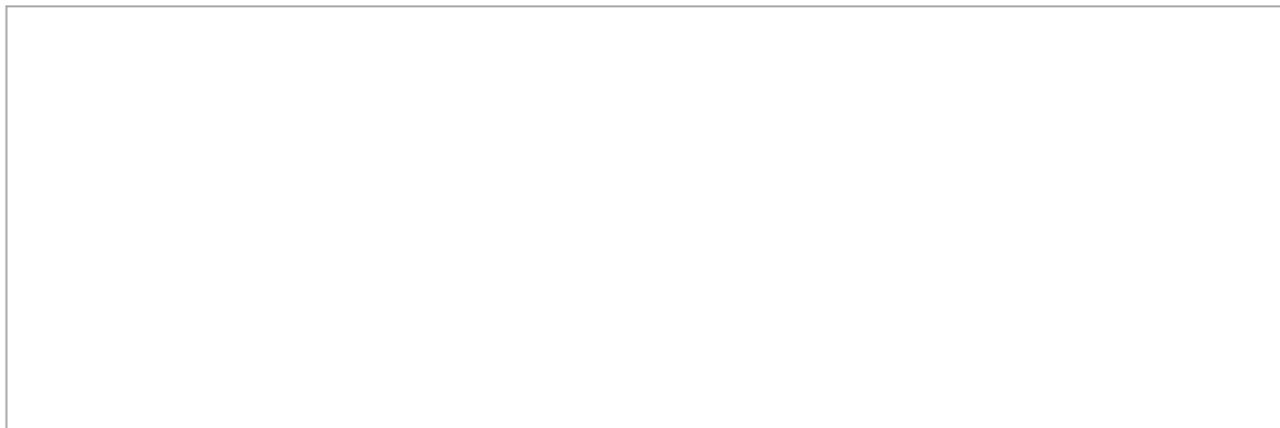
27. Statut du financement du partenaire 3

Attendu

Acquis

28. Montant et part à la charge du maître d'ouvrage - Autofinancement

29. Votre plan de financement n'est pas établi. Avez-vous néanmoins identifié un ou plusieurs dispositifs financiers susceptibles de soutenir le projet ?



Merci de déposer vos pièces jointes dans l'espace Intranet de Cap Atlantique

Vous **pourrez également les annexer à la fiche** lorsque que le service instructeur vous aura retourné le lien d'accès à la fiche créée.

Pièces utiles: Descriptif estimatif détaillé, plan de financement, délibérations.. Adresse provisoire (accès aux dossier dédié à votre collectivité aux personnes autorisées par elle-même, **liste des personnes à communiquer à Cap Atlantique** (nom, fonction, mail)): http://intranet.cap-atlantique.fr/cap_projets-financements/Docs/Inventaire%20projets?csf=1 (http://intranet.cap-atlantique.fr/cap_projets-financements/Docs/Inventaire%20projets?csf=1).

30. Autres informations que vous souhaitez porter à connaissance de Cap Atlantique sur le projet

Ce contenu n'a pas été créé ni n'est approuvé par Microsoft. Les données que vous soumettez sont envoyées au propriétaire du formulaire.

 Microsoft Forms